

VILLE DE CRESPIN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 19 Avril 2011 à 18 H 00

PROCES VERBAL

L'An deux mille onze, le dix neuf avril, à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie, à la suite de la convocation affichée et transmise le 12 Avril 2011 accompagnée de la note explicative de synthèse du programme, conformément à l'Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS (21)

MM DEE Alain - GALIO Philippe - WEISS Alain - POUTEAU Marie-Claude - BRASSELET Claudine - HAMELIN Nathalie - VANDERSTEEN Patrick - AMAND Michel - DELANNOY Guy - PICHON Guy - VANLAETHEM Pascale - DUVAUX Jean-Pierre - FOSLIN Brigitte - TRIBOU Michèle - BLAT Jean-Pierre - DESCAMPS Monique - CABAREZ Nathalie - LEBRUN Catherine - ZAOUI Laurence - TRELCAT Philippe - MOULIN Marceau

ETAIENT EXCUSES (04)

M. DE NOYETTE Philippe (procuration à Mme Nathalie CABAREZ)

Mme PITTAU Aline (procuration à Mme Nathalie HAMELIN)

M. LEQUEUX Jean (procuration à M. Marceau MOULIN)

Mme BOUCHEZ Catherine

ETAIENT ABSENTS (02)

MM ROLLAND Nicolas - GERARD Séverine

Madame Michèle TRIBOU est choisie pour assumer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne des nouvelles de l'état de santé de M. DE NOYETTE Philippe qui vient de subir une opération. Il se remet progressivement. Vœux de prompt rétablissement.

1. Procès-verbal de la séance du 22 Mars 2011 (24 votants)

Aucune observation - Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix)

2. Informations dans le cadre de la délégation accordée au titre de l'Article L2122-12 du C.G.C.T. (24 votants)

✚ Arrêté n°2011/03 du 08 Mars 2011 - Avenant à l'arrêté n°2010/34 : Le montant du marché concernant le contrat d'assurances pour les biens communaux est fixé à 34.303,78 € TTC (au lieu de 31.579,96 €).

✚ Arrêté n°2011/04 du 10 Mars 2011 : ANNULE

✚ Arrêté n°2011/5 du 22 Mars 2011 : Souscription d'un contrat de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place du contrat d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux avec le bureau d'études SYNERGIE INGENIERIE pour un montant H.T. de 8.500 €. Le précédent contrat d'exploitation de chauffage arrive à son terme le 31 Mai 2011.

3. Action CUCS - Accès à la culture (24 votants)

Dans le cadre de la programmation Contrat Urbain de Cohésion Sociale l'Action intitulée Accès à la Culture est renouvelée pour un montant total de 9.421 €.

Le financement de cette action s'établit comme suite :

✚ Ville de Crespin	4.450 €
✚ Etat	4.450 €
✚ Fonds propres Ecoles	<u>521 €</u>
	9.421 €

Monsieur le Maire précise que les autres actions CUCS pilotées par le SIVOM ont été acceptées, mais avec des diminutions de participation financière de l'Etat.

A l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix) le plan de financement est adopté.

4. Travaux d'effacement électrique - Rue Bataille (24 votants)

Dans le cadre de l'opération d'études et de travaux d'effacement du réseau d'électricité, le SIDEHAV a programmé la Rue Bataille.

Suite à un appel d'offres ouvert, la maîtrise d'œuvre a été attribuée au groupement d'entreprises solidaire dont le mandataire est la société SATELEC.

Le montant des travaux s'élève à 33.558,35 € TTC. Le SIDEHAV garantira le paiement de la facture correspondante et se chargera ensuite dès les travaux achevés de recouvrer la participation communale fixée à 16.835,29 €.

Le montant du fonds de concours du SIDEHAV est de 16.723,06 €. Il représente les frais d'études, 40 % de la partie globale des travaux d'enfouissement hors taxes et le montant total de la TVA sur les travaux d'aménagement.

Le SIDEHAV présente à la ville une convention qui acte l'engagement financier communal sur ce programme d'effacement électrique dans la Rue Bataille.

A l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix), le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour les travaux d'aménagement et d'amélioration esthétique de la Rue Bataille.

5. Avenant Contrat d'Exploitation - Bâtiments communaux

Par délibération en date du 27 Septembre 2006, le Conseil Municipal a autorisé le contrat d'exploitation et d'entretien des installations de chauffage et de production sanitaire de certains

bâtiments communaux avec la Société DALKIA du 1^{er} octobre 2006 jusqu'au 30 Septembre 2014. Parmi les bâtiments listés sur le contrat, le groupe scolaire de Blanc Misseron était concerné. Or, les travaux du nouveau complexe socio-éducatif et scolaire de Blanc Misseron ont modifié les installations de chauffage. De ce fait, l'exploitation de la nouvelle chaufferie est changée et nécessite un avenant au contrat actuellement en vigueur :

DALKIA propose un avenant dans les conditions suivantes :

✚ P1 (combustible)	10.782,00 € H.T.
✚ P2 (entretien)	1.291,00 € H.T.
✚ P3 (travaux)	2.385,81 € H.T.

En fait, ces nouvelles redevances font apparaître :

- une augmentation de 2.577 € pour le P1
- une diminution de 211 € pour le P2
- aucun changement pour le P3

A la majorité des suffrages exprimés (23 voix [1 abstention : Guy DELANNOY]), le Conseil Municipal accepte cet avenant pour l'école de Blanc Misseron. Monsieur le Maire est autorisé à le signer.

6. Budget Primitif 2011 (24 votants)

Compte tenu du débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 22 Mars 2011, la Commission des Finances du 12 Avril a étudié les propositions du BP 2011 présentées par Mme BRASSELET Claudine, Adjointe aux Finances. Accordé à l'unanimité. (*PRESENTS* : BRASSELET Claudine - DUVAUX Jean-Pierre - DELANNOY Guy - BLAT Jean-Pierre - FOSLIN Brigitte - AMAND Michel - POUTEAU Marie-Claude - CABAREZ Nathalie - WEISS Alain- GALIO Philippe - LEBRUN Catherine - MOULIN Marceau - ROLLAND Nicolas ; *EXCUSES* : HAMELIN Nathalie - GERARD Séverine)

Madame BRASSELET Claudine détaille les dépenses et les recettes de fonctionnement, suivant une présentation par nature et par chapitre, reprises sur les documents transmis aux conseillers avec le programme.

Le Budget de Fonctionnement présente un équilibre financier de l'ordre de 5.311.576 € qui prévoit un virement de 325.132 € en section d'investissement.

Les recettes fiscales de 1.969.310 € (compte 7311) ont été calculées par l'application de la méthode de variation uniforme des 3 taxes. La répartition chiffrée avec le coefficient de variation de 1,020000 se présente dans les conditions suivantes :

TAXE	POTENTIEL FISCAL	TAUX		PRODUIT ATTENDU
		2010	2011	
	Bases d'imposition			
HABITATION	2.394.000	21,22	21,64	518.062
FONCIER BATI	5.146.000	27,18	27,72	1.426.471
FONCIER N. B	36.300	66,13	67,45	24.484
TOTAL				1.969.017

Compte tenu de la suppression de la TP Communale maintenant perçue par la Communauté d'Agglomération de Valenciennes, il est précisé qu'une attribution de compensation versée par la dite structure intercommunale permet de rétablir l'équilibre budgétaire de la Commune. Cette dotation figée depuis 2001 à 2.142.220 € est constatée au compte 7321.

Les contributions du SIVOM et de l'Ex. CCVE sont budgétisées et incorporées dans ce budget.

Ces 2 participations :

✚ SIVOM	321.331
✚ CCVE	105.415

La section d'investissement est élaborée sur la base de 608.440 Euros. Elle concerne l'achat d'un tracteur pour les services techniques et d'un véhicule pour la Police Municipale. Il est prévu également les travaux de démolition des barres du 8 Mai et du 11 Novembre.

INFORMATIONS FINANCIERES (Données Synthétiques) jointes au document officiel transmis à la Sous-Préfecture.

1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1.110,46
2	Produit des impositions directes / Population	443,14
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1.195,22
4	Dépenses d'équipement brut / Population	28,80
5	Encours de la dette / Population	852,76
6	Dotation globale de fonctionnement / Population	93,16
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	46,38
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	100,00
9	Dépenses réelles de fonction.+Dette/recettes réelles de fonctionnement	101,95
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	2,41
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	71,35

A l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix), le Conseil approuve le budget primitif 2011. Monsieur le Maire précise que ce budget a été élaboré au mieux, calqué sur la réalité de nos finances, sans pression fiscale pour les contribuables puisque l'augmentation est limitée à 2%. Aucune velléité d'investissement au regard des engagements communaux sur le programme ANRU (réhabilitation du secteur de Blanc Misseron).

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents budgétaires sont mis à la disposition du public en Mairie, pour consultation.

7. Tarifs voyage - Centre Aéré 2011 (24 votants)

Madame Nathalie CABAREZ explique les différentes propositions intervenues lors de la réunion de la Commission du Centre Aéré, qui s'est déroulée le 13 Avril 2011.

Les participations familiales sur les frais de fonctionnement, pourraient s'établir comme suit :

1 - 2 enfants

✚ Régime Général SS/NI	54 € au lieu de 53 € en 2010
✚ Régime Général SS/Imp.	59 € au lieu de 58 €
✚ Autres Régimes NI	63 € au lieu de 62 €

✚ Autres Régimes Imp.	67 € au lieu de 66 €
✚ R.S.A.	37 € au lieu de 36 €

3 enfants et plus

✚ Régime Général SS/NI	52 € au lieu de 51 € en 2010
✚ Régime Général SS/Imp.	54 € au lieu de 53 €
✚ Autres Régimes NI	60 € au lieu de 59 €
✚ Autres Régimes Imp.	65 € au lieu de 64 €
✚ R.S.A.	33 € au lieu de 32 €

Le paiement se fera à l'inscription.

Notre structure communale organise du 21 au 28 Août 2011 un séjour aux Issambres (83).

Compte tenu des frais prévisibles, les participations familiales pourraient être fixées dans les conditions suivantes :

- ✚ 180 € au premier enfant
- ✚ 150 € au deuxième enfant
- ✚ 140 € au troisième enfant

A l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix), les participations présentées sont entérinées par le Conseil Municipal.

8. Jury Criminel - Liste 2012

Les lois des 28 Juillet 1978 et 23 Décembre 1980 fixent les modalités d'établissement de la liste préparatoire annuelle du Jury Criminel.

Selon la circulaire préfectorale du 1er Avril 2011, les Conseillers Municipaux doivent dresser la liste 2012 par tirage au sort, à partir de la liste électorale.

Le nombre de jurés de CRESPIN est fixé à 3 (ayant atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile) mais 9 doivent figurer sur la liste préparatoire.

Ont été désignés :

*Valérie LEROY épouse KRZEMKOWSKI - Michèle DELALLEAU épouse LADAN -
Monique LEQUEUX Veuve HAMELIN - Jeannie PLAQUET - Audrey DELFORGE -
Murielle CARTON épouse NACHTERGAEL - Daniel PIERARD - Arlette LECOMTE
Veuve DELHAYE - Mélissa LIEGEOIS*

9. Informations diverses

- ✚ Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition du Sous-Préfet de la suppression de notre SIVOM dans le cadre de la réforme de la Coopération Intercommunale.

A l'issue d'une première réunion samedi dernier avec les 4 Maires et les responsables de la CAVM, il a été décidé d'organiser une séance exceptionnelle le 23 Avril prochain du Comité Syndical pour élaborer une délibération qui sollicitera le maintien de notre structure avec une réduction des compétences à l'issue de la période transitoire de 6 ans d'application de la Loi.

Ces compétences restantes seraient :

- Gestion de la Piscine
- Gestion des propriétés intercommunales (lycée - Bois Thivencelle)

- Equipement sanitaire et social pour la gestion Maison de Citoyenneté et la crèche.

De plus, l'existence de notre Syndicat est primordiale pour la continuité de la coopération transfrontalière avec les entités belges déjà engagée.

- ✚ Monsieur le Maire donne communication du projet de trame verte de la CAVM, la Région et le Département, sur le site du Compose avec une continuité possible sur les propriétés du SIVOM à Thivencelle. Il consisterait à une injection de 100.000 € pour réapproprier le Bois du Compose en terme de biodiversité avec restructuration des mares, des fossés d'écoulement, des taillis, etc...

A partir de cet aménagement, le Chemin du Compose pourra être intégré et faire l'objet d'une étude de réfection qui avait été envisagée dans le diagnostic FAN (Cadre de Vie).

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Michèle TRIBOU

Alain DEE